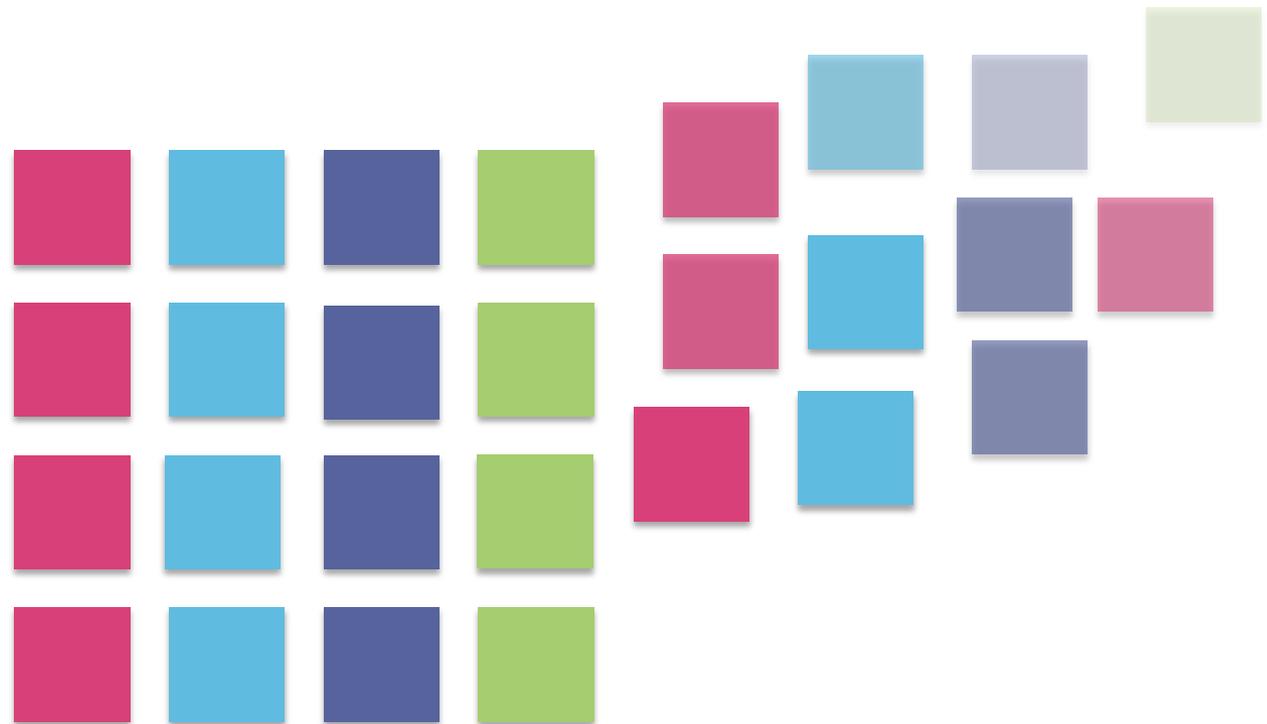


# Réunion du Réseau des Assistants Prévention des Collectivités et Etablissements publics Territoriaux

Vendredi 19 Mai 2017



Pôle prévention Santé  
Sécurité au Travail

# Le risque routier professionnel: Adoptons la bonne conduite

- Etat des lieux
- Réglementation
- Jurisprudences
- Outils de Prévention: **Les Règles d'Or de la sécurité routière**



# QUIZ

## Sécurité Routière



# Question n° 1



- Quelle est la sanction pour une alcoolémie supérieure à 0,50 g/l, mais inférieure à 0,80 g/l ?
  - 135 € et 6 points retirés
  - 350 € et 5 points retirés
  - 500 € et 2 points retirés

# Question n° 2

## Quiz Vitesse

Sur autoroute, en cas de visibilité inférieure à 50 m, quelle est la vitesse maximale autorisée:

- 130 km/h
  - 100 km/h
    - 50 km/h



# Question n° 3

## Quiz Conduite



Téléphoner en conduisant multiplie le risque d'accident par:

- 2
- 5
- 6

Téléphoner en conduisant multiplie le risque d'accident par 5

# Question n° 4

## Quiz Véhicule



Plus le chargement du véhicule est lourd, plus la distance de freinage est longue ?

Vrai

Faux

Le distance de freinage est plus longue quand le véhicule est chargé

# Question n° 5

## Quiz Freinage

Sur route sèche à 50 km/h, pour s'arrêter, il faut environ :

1. 15 mètres
2. 25 mètres
3. 37 mètres



# ETAT DES LIEUX





CENTRE DE GESTION  
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
DE MARTINIQUE

## LE RISQUE ROUTIER

# De quoi s'agit-il ?

- C'est un risque professionnel majeur, souvent sous estimé or les enjeux sont importants:

Humains

Economique

Pénal

Social

# Le Risque Routier

- Les agents sont aussi confrontés aux risques de collisions en tant que piétons.
- Différents secteurs d'activités concernés:
  - Technique (voiries et réseaux, espaces verts)
  - Administratifs (Enquête, port de pli)
  - Ecoles (Transfert vers la restauration)
  - Social

# Le Risque Routier

## Données chiffrées

Les accidents de la route représentent environ 3 % des accidents du travail toutes causes confondues



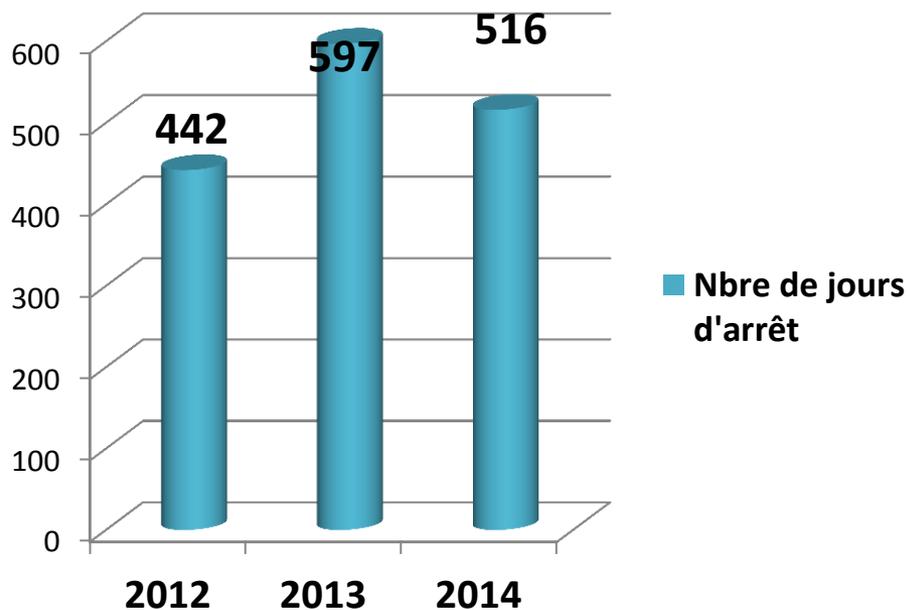
Ils sont néanmoins à l'origine de plus de 20 % des accidents mortels du travail

# Les Accidents de service dans la Fonction Publique Territoriale de la Martinique

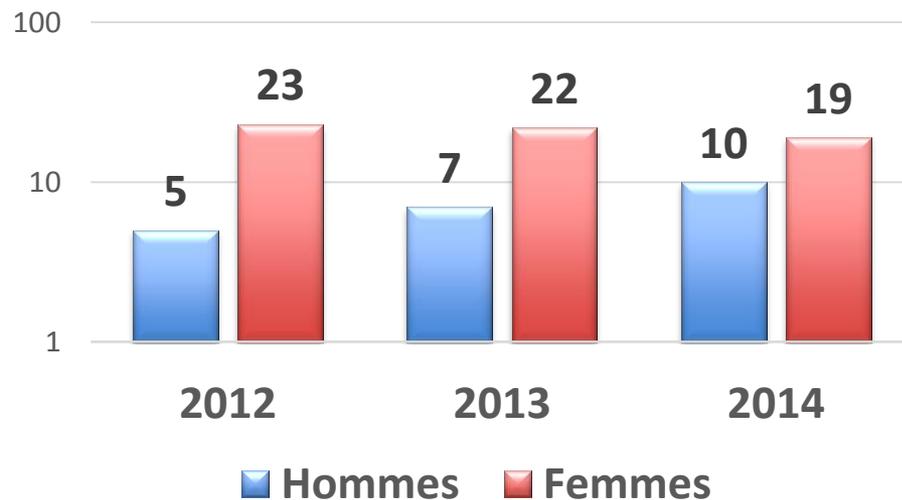
## Fusion RASSCT (7 000 agents en moyenne)



**Nombre de jours d'arrêt imputable aux accidents du trajet**

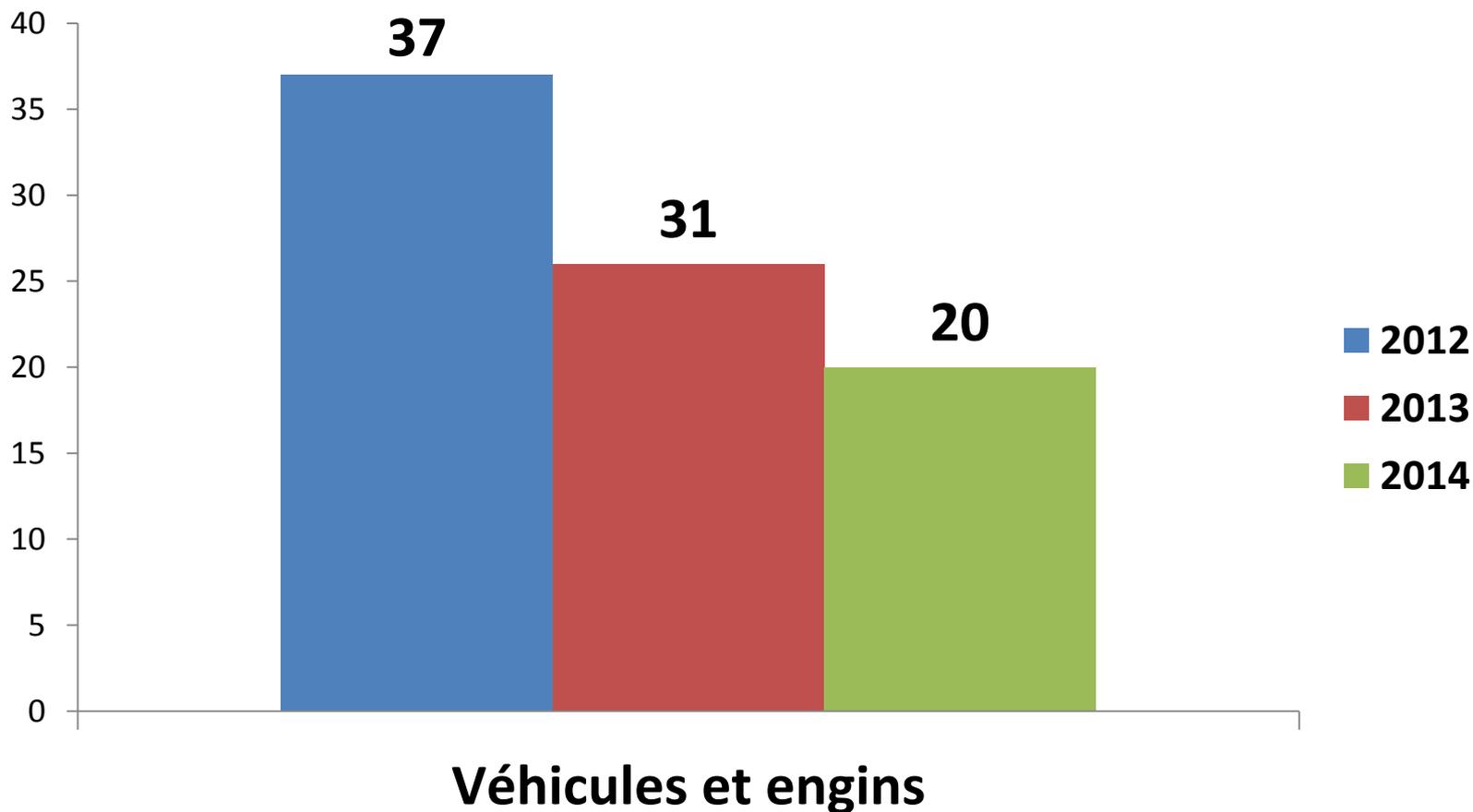


**Evolution des accidents de trajet**



## Les Accidents de service dans la Fonction Publique Territoriale de la Martinique Fusion RASSCT

Nombre d'accidents du travail / de service: survenus en fonction des éléments matériels



# Les principales causes

- Charge de travail
- Pression du temps
- Accumulation des heures de conduite
- Le manque d'organisation du travail
- Le téléphone au volant
- Les addictions
- La fatigue
- Le stress

# Focus sur le téléphone au volant

**Le téléphone outil incontournable tant dans la vie professionnelle que privée.**

## **Téléphone au volant :**

- x 5 le risque d'accident de la route
- 10 % des accidents corporels
- Plus de 500 000 infractions en 2010 (CISR 2010)

## **Effets du téléphone sur la conduite:**

- Temps de réaction plus long (en moyenne 50 %) / situation de conduite seule.
- Attention altérée et augmentation de la charge mentale (rythme cardiaque).
- Altération des performances de conduite (interactivité, l'implication du conducteur, complexité de la discussion).
- Perte de vision périphérique et absence de contrôle des angles morts dans des manoeuvres de changement de file (Fixité du regard).

# Conduite et addictions....

## Alcool, drogues, médicaments : Leurs effets....

- Diminution des réflexes.
- Mauvaise évaluation des distances.
- Diminution de la perception du danger.
- Coordination des mouvements perturbée.
- Baisse de la vigilance.
- Difficulté de résister à la somnolence.
- Réduction du champ visuel.

# La réglementation

## Art. R.4224-3 (Code du Travail):

Les lieux de travail intérieurs et extérieurs sont aménagés de telle façon que la circulation des piétons et des véhicules puissent se faire de manière sûre

## Art. R.4228-21 (Code du Travail)

Il est interdit de laisser entrer ou séjourner dans les lieux de travail des personnes en état d'ivresse.

# La réglementation

## Art. R.121-1 (Code de la Route)

Le conducteur d'un véhicule est responsable pénalement des infractions commises par lui dans la conduite dudit véhicule



La Responsabilité de l'employeur peut être engagée lorsque le travailleur a agi sur son ordre

# JURISPRUDENCE

## Employeur

**Mauvais état du véhicule** : 18 mois de prison dont 12 avec sursis pour avoir laissé circuler son chauffeur, auteur de l'accident, avec un camion signalé dangereux par les chauffeurs. (Crim.5 nov.1997)

**Faute inexcusable** : l'employeur a incité le salarié à poursuivre sa route avec un camion lourdement chargé dans une descente sinueuse malgré les anomalies de freinage. Le camion a basculé, le chauffeur est décédé. (Soc.11 juin 1992)

## Salarié

**Licenciement pour faute grave** : conduite dangereuse à plusieurs reprises révélée par une condamnation et le chronotachygraphe (CA Amiens, 16 nov.2005)

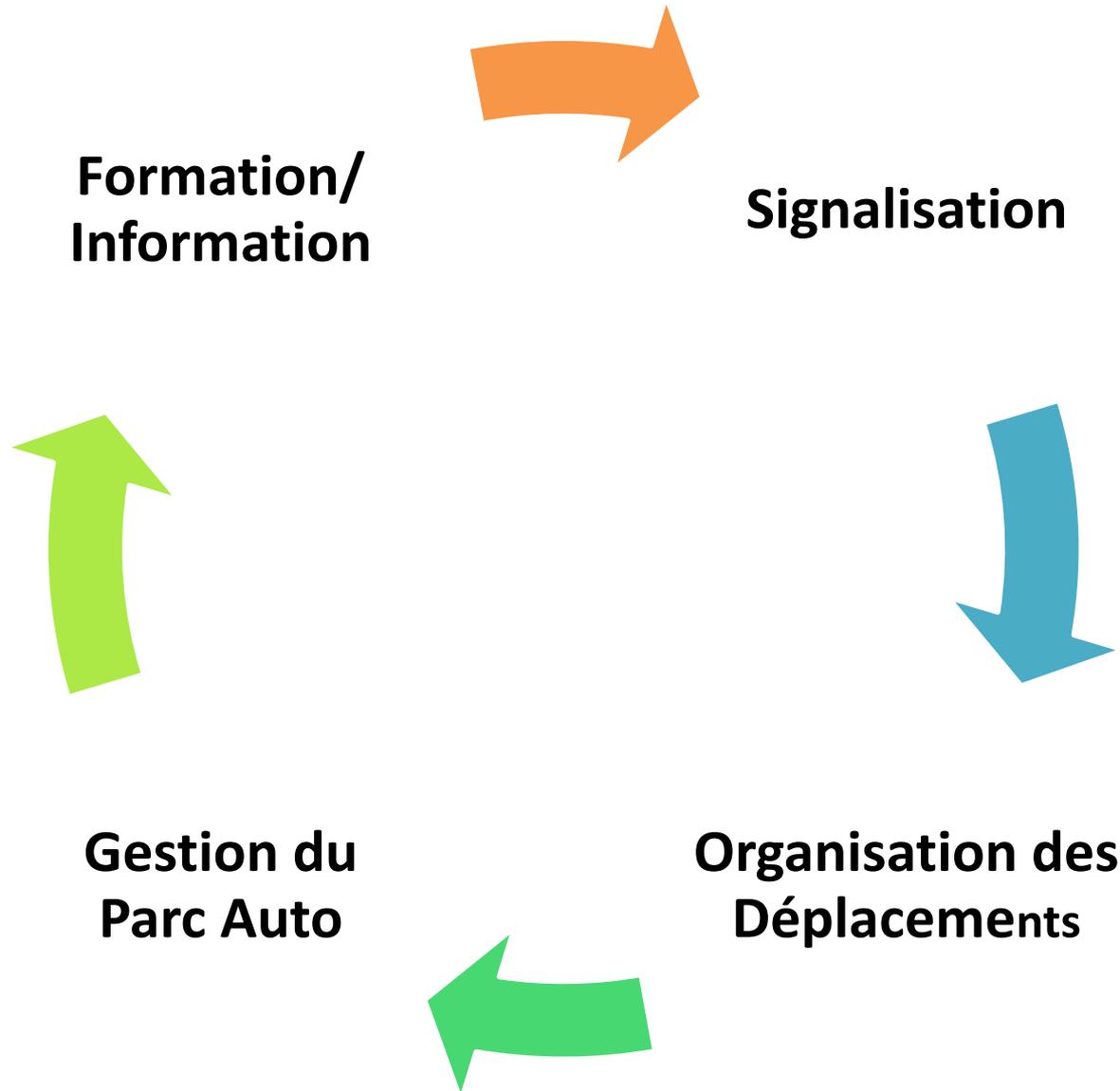
**Licenciement pour faute grave** : retrait du permis de conduire pour conduite en état d'ivresse, hors du temps et du lieu de travail, dans la mesure où s'agissant d'un routier, l'exécution même du contrat de travail était compromise par le retrait du permis de conduire (Soc. 2 déc.2003)

# Outils de Prévention

## Les Règles d'Or de la sécurité routière



# Prévention du risque routier



# Travail en groupe

- Groupe de 5 personnes
- 10 min d'échange
- Trouver le plan d'actions pour les axes précédents:
- 5 min de restitution /groupe

# Organisation des déplacements

## Le management des déplacements:

- Mesures pour éviter les déplacements : audio/visioconférence, mails....
- Les options: transport en commun.....

## Qu'est-ce qui génère les déplacements?

- Nouvelle implantation, élargissement du périmètre usagers, nature des missions...

## Qui organise les déplacements?

- Employeur / salariés: Y a t-il une préparation des déplacements (itinéraire)
- Quel est le degré d'autonomie?
- Adaptation des déplacements, du plan de travail, de l'autonomie et des contraintes

## Quel est le mode d'indemnisation des déplacements?

- Autre moyen de déplacement que la voiture (auto mission & délais de remboursement des frais)

# Gestion du Parc Auto

*Améliorer le management du parc*

## **Equipement de sécurité du véhicule:**

- Policy car, véhicule adapté en fonction de son utilisation, gilets de visualisation, triangle de signalisation, éthylotests, constats, roue de secours, trousse de premiers secours, extincteur...

## **Entretien et suivi du véhicule:**

- Livret d'entretien constructeur du véhicule à jour, contrôle technique à jour, carnet de bord, fiche de prise en compte journalière, guide (instructions nos d'urgence...)

## **Aménagement pour le transport de charges:**

- Arrimage des charges, grille de séparation, affichages produits dangereux...

# Formation

## Actions de formation du personnel :

**Initiales**: permis de conduire adapté au type de véhicule ou d'engin (QCM)

- Stage de conduite de véhicules (- de 3,5T,VL,VU,4X4)
- Stage de conduite d'engins spéciaux (C.A.C.E.S).
- Stage de balisage des chantiers

**Continues** : formations post permis: Stage de « prévention routière »,conduite en sécurité, éco conduite

**Surveillance Médicale**: Aptitude du salarié

# Information

## Auprès des conducteurs

Règlement intérieur (utilisation des véhicules), fiches de poste, vérification des permis (déclaration sur l'honneur), guide dans les véhicules

Sensibilisation : réunions ( outils : films , Diaporamas, voiture tonneau, témoignages, ateliers, quizz.....), thèmes addictions, téléphone au volant

Intervention de la médecine de Prévention, gendarmerie...

Campagnes d'affichage



# Signalisation

- Formation du personnel concerné et réalisation de procédures
- Mettre en place une signalétique adaptée à la nature du chantier



# Signalisation

- Port d'EPI spécifiques



# Bilan des travaux



# Sources

[inrs.fr](http://inrs.fr)

[travail-emploi.gouv.fr](http://travail-emploi.gouv.fr)

[travailler-mieux.gouv.fr](http://travailler-mieux.gouv.fr)

Centre de Gestion 62

Guide CHSCT – Editions Législatives

Panorama de l'absentéisme 2013 Sofaxis

**MERCI DE  
VOTRE  
ATTENTION**

Maison des Collectivités Territoriales - ZAC Étang Z'Abricots - BP 1169  
97249 Fort-de-France Cedex  
Tél. 0596 70 08 86 - Fax 0596 70 64 32 - [info@cdg-martinique.fr](mailto:info@cdg-martinique.fr)  
[www.cdg-martinique.fr](http://www.cdg-martinique.fr)